



- (2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles
Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

- (3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 04ATEX0064**

- (4) Appareil ou système de protection :

CENTRALE DE MESURE TYPE SV4B et MX..

- (5) Constructeur : **OLDHAM S.A.**

- (6) Adresse : **Rue Orfila -Z.I. Est
F-62027 ARRAS**

- (7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

- (8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n° P27255/04 .


- (9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 1127-1	de juin	1997
EN 50 054	de juillet	1998
EN 50 057	de juillet	1998
EN 50 104	de avril	2002
EN 50 271	de novembre	2001
prEN 50 402	de juin	2004

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.
- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

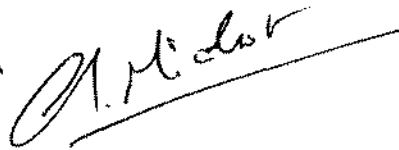
 II (2)/(1) G

Verneuil-en-Halatte, 2004 12 20



T. HOUEIX

Ingénieur au Laboratoire de Certification
des Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme
Certificateur,
Par délégation
C. MICHOT
Directeur de la Certification

(13)

ANNEXE

(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 04ATEX0064**

(15) **DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION**

Les centrales de mesure types SV4B, MX32, MX42A, MX48 et MX52 permettent de détecter et de mesurer le niveau de concentration de différents types de gaz.

La centrale de mesure possède respectivement :

- Pour le type SV4B, une voie de mesure et de détection permettant le raccordement d'un seul capteur et possède deux sorties relais.
- Pour le type MX32, deux voies de mesure et de détection permettant le raccordement de deux capteurs en pont de Wheatstone ou 4/20 mA et possède deux sorties relais.
- Pour le type MX42A, quatre voies de mesure et de détection permettant le raccordement de deux capteurs en pont de Wheatstone ou 4/20 mA et possède deux sorties relais.
- Pour le type MX48, huit voies de mesure et de détection permettant le raccordement de deux capteurs en pont de Wheatstone ou 4/20 mA et possède deux sorties relais.
- Pour le type MX52, seize voies de mesure et de détection permettant le raccordement de deux capteurs en pont de Wheatstone ou 4/20 mA et possède deux sorties relais.

Les centrales de mesure types SV4B, MX32, MX42A, MX48 et MX52 peuvent fonctionner avec tout type de capteur passif catalytique en pont comme par exemple les capteurs Oldham type CEX300 et OLC.. et avec tout type de capteur 4/20mA comme par exemple les capteurs Oldham type OLCT..

Le système constitué des centrales de mesure types SV4B, MX32, MX42A, MX48 ou MX52 et d'un ou plusieurs capteurs Oldham cités ci-dessus est conforme à la directive 94/9/CE.

Par ailleurs, les trois capteurs Oldham cités ci-dessus possèdent leur propre attestation d'examen CE de type permettant leur utilisation en atmosphères explosibles.

Le gaz d'étalonnage du système est le méthane. La réponse du système à deux autres gaz a été évaluée, ces gaz sont le propane et l'hydrogène.

Les centrales de mesure types MX32, MX42A, MX48 et MX52 peuvent aussi est raccordé des capteurs "oxygène" OLC/OLCT.. pour détecter et mesurer la concentration en oxygène.


PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Les centrales de mesure types MX.. présentent une architecture conforme au projet de norme prEN 50402 selon les niveaux suivants :

- Les entrées capteurs sont de SIL Capability 1,
- L'unité de traitement est de SIL Capability 2,
- La sortie relais défaut est de SIL Capability 2.

MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

- OLDHAM S.A.
Rue Orfila -Z.I. Est
F-62027 ARRAS
- SV4B, MX32, MX42A, MX48 ou MX52
- INERIS 04ATEX0064
- (numéro de série)
- (Année de construction)
-  II (2)/(1) G

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Néant.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil, objet de la présente attestation.

- | | |
|---|----------------------|
| - Dossier de certification SV4B (8 rubriques) | signés le 2004.12.17 |
| - Notice d'instructions SV4B (6 pages) | signée le 2004.12.17 |
| - Dossier de certification MX32 (24 rubriques) | signés le 2004.12.17 |
| - Notice d'instructions MX32 (50 pages) | signée le 2004.12.17 |
| - Dossier de certification MX42A (30 rubriques) | signés le 2004.12.17 |
| - Notice d'instructions MX42A (43 pages) | signée le 2004.12.17 |
| - Dossier de certification MX48 (23 rubriques) | signés le 2004.12.17 |
| - Notice d'instructions MX48 (112 pages) | signée le 2004.12.17 |
| - Dossier de certification MX52 (28 rubriques) | signés le 2004.12.17 |
| - Notice d'instructions MX52 (121 pages) | signée le 2004.12.17 |

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

Néant

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 1127-1, EN 50 271, EN 50 054, EN 50 057, EN 50 104 et prEN 50402
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.